

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers
élus :
15

Séance du 13 AVRIL 2018 à 19H00

Sous la présidence de M. Alain MARCHETTO, maire

Conseillers en fonction :
15

Présents :
15

Présents :

M.MARCHETTO	M. GERHARD	Mme WEYLAND
M. ROTH	Mme HOUEE	Mme SCHOWING
M. KAMP	Mme BON	M. JAZBINSEK
Mme WOLFF	M. SCHAER	Mme DAMAND
M. GUYOT	Mme NANTERN	Mme MALINI

Nombre de procurations :
0

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme WOLFF

1. BUDGET PRINCIPAL APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Sous la présidence de M. Albert GERHARD, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal examine le **compte administratif 2017 du budget principal** qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT 2017	
RECETTES	780 520.09 €
DEPENSES	720 120.70 €
Résultat reporté N-1	491 569.69 €
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	551 969.08 €

INVESTISSEMENT 2017	
RECETTES	762 301.52 €
DEPENSES	587 983.89 €
Résultat reporté N-1	340 846.28 €
RESULTAT CUMULE (CHAP 001)	515 163.91 €
<i>Corrigé par les RAR en RECETTES</i>	352 021.39 €
<i>Corrigé par les RAR en DEPENSES</i>	1 336 391.39 €
RESULTAT CORRIGE A COUVRIR	-469 206.09 €

Hors de la présence de M. Alain MARCHETTO, Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le **compte administratif 2017 du budget principal**.

2. BUDGET PRINCIPAL APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif Communal de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des

mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
Après avoir entendu le compte administratif Communal de l'exercice 2017,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget Communal de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DE RESULTATS 2017

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le **Compte Administratif 2017 du budget principal**,

Considérant toutes les opérations effectuées,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'**affecter le résultat de fonctionnement 2017 du budget principal** comme suit:

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017	Montant
Article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	469 206.09 €
Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté	82 762.99 €
Chapitre 001 (rappel) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	515 163.91 €

4. VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2018

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de **maintenir les taux de fiscalité directe locale en 2018** soit :

TAXES	Bases prévisionnelles 2018	Taux 2018	Produit
Taxe d'habitation	1 240 000 €	<u>11.42%</u>	141 608 €
Taxe foncière bâti	2 332 000 €	<u>13.15%</u>	306 658 €
Taxe foncière non bâti	37 800 €	<u>43.32%</u>	16 375 €
Total			464 641 €

5. VOTE DU BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal,

Vu l'examen du projet de budget par la commission des finances du 6 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le **budget primitif principal 2018** arrêté comme suit :

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	839 905,99 €	2 663 732,40 €	3 503 638,39 €
Dépenses	839 905,99 €	2 663 732,40 €	3 503 638,39 €

6. ZONE 1AU QUARTIER LANGEFELDER - DÉNOMINATION DES VOIES

Monsieur le Maire informe que la dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Vu la réunion de travail en Commission « Toutes Commissions » du 22 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte les dénominations suivantes des voies du Quartier LANGEFELDER (Zone1AU Folkling) :

Voie actuelle	Nom attribué	Voie actuelle	Nom attribué	Voie actuelle	Nom attribué
A	Allée du HUNNENBERG	E	Rue de la Taille	I	Rue de la Louvière
B	Impasse de la Fontaine	F	Rue du Buisson	J	Rue du Coq
C	Rue Saint Eloi	G	Rue de la Colline	K	Passage du Calvaire
D	Rue des Moissons	H	Rue de la Chapelle		

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour (14) Contre (1)

7. VENTE DE TERRAINS

Le Maire propose de mettre en vente un terrain communal viabilisé,

Après avoir pris connaissance de l'intérêt porté à ce terrain,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la vente d'un terrain viabilisé suivant les caractéristiques suivantes :

Acquéreurs	Parcelle	Section	Surface	Nature acte	Prix Net Vendeur
M. Ronald STEPHANI/ Mme Marie-Laure PARLAGRECO	N° 106	40	6,52 ares	Vente	9 000€/are

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents, y compris les démarches précédentes à l'acte de vente (compromis, promesse).

8. VENTE DE TERRAINS

Le Maire propose de mettre en vente un terrain communal viabilisé,

Après avoir pris connaissance de l'intérêt porté à ce terrain,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la vente d'un terrain viabilisé suivant les caractéristiques suivantes :

Acquéreurs	Parcelle	Section	Surface	Nature acte	Prix Net Vendeur
M. Michaël TUVERI/Mme Cathie THAMMACHACK	N° 454	13	8,80 ares	Vente	9 000€/are

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents, y compris les démarches précédentes à l'acte de vente (compromis, promesse).

9. VENTE DE TERRAINS

Le Maire propose de mettre en vente un terrain communal viabilisé,

Après avoir pris connaissance de l'intérêt porté à ce terrain,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la vente d'un terrain viabilisé suivant les caractéristiques suivantes :

Acquéreurs	Parcelle	Section	Surface	Nature acte	Prix Net Vendeur
M. Christopher FELLAHI/Mme Marjorie NARDULLI	N° 458	13	2,76 ares	Vente	9 000€/are
	N° 135	40	3,60 ares		

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents, y compris les démarches précédentes à l'acte de vente (compromis, promesse).

10. REHABILITATION LOGEMENT 1 RUE DE L EGLISE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les travaux de réhabilitation du logement communal du 1 rue de l'Église ont été autorisés par délibérations les 26/09/2017 et 31/10/2017.

Il informe que des travaux supplémentaires en menuiserie sont nécessaires dans la cuisine. Ces finitions sont détaillées par Madame BON, Conseillère Municipale, qui a suivi les travaux avec M. ROTH, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, d'attribuer les travaux suivants :

Prestation	Entreprise	Montant estimé maxi HT
MENUISERIE	BR MENUISERIE - Alsting	2 100.00€

11. DIVERS :

Points d'information et/ou non soumis au vote :

→ Commission « Action sociale » le 24.04.2018 à 9h00 : emplois saisonniers 2018 et dispositif du CNAS.

Le Maire
Alain MARCHETTO